

A close-up photograph of a hand holding a metal key. Attached to the key is a wooden keychain shaped like a house with a window. The background is a blurred outdoor scene with green foliage.

# AIDE DÉPARTEMENTALE à l'acquisition immobilière

Le Département s'engage pour faciliter l'accès à la propriété en Haute-Vienne, notamment dans les centres-bourgs afin de favoriser la revitalisation de certaines communes.

Vous avez un projet d'installation ?  
Découvrez le dispositif d'aide à l'acquisition immobilière, applicable sous conditions, pour la période **2025-2026**.

# MON PROJET D'ACQUISITION IMMOBILIÈRE

## Critères d'éligibilité

- Avoir moins de 40 ans ou plus de 40 ans avec enfant à charge de moins de 16 ans.



### Mon projet d'achat

- un logement T4 minimum
- construit avant le 31 décembre 1990
- situé dans l'une des 91 communes identifiées (QR code ci-dessous)
- classé au minimum D au DPE avant ou après travaux réalisés\*
- montant maximum de 200 000 € ou 250 000 € s'il est situé à Limoges (hors frais d'agence et notariés)



### Je m'engage à

- occuper le logement pendant 5 ans minimum
- réaliser des travaux de performance énergétique dans la première année d'acquisition, si nécessaire



### Montant forfaitaire de l'aide

2 000 € ≤ 125 000 € < 4 000 €



valeur du logement

### + Bonification

- 1 000 € famille avec enfant de -16 ans
- 1 000 € bien vacant depuis + 2 ans
- 2 000 € bien vacant depuis + 5 ans

## Composition et dépôt de la demande

Retrouvez le formulaire à télécharger ainsi que la liste des pièces justificatives en scannant le QR code ci-dessous

**Le dossier complet doit être envoyé par courrier au**  
Conseil départemental de la Haute-Vienne  
Sous-direction habitat, aménagement foncier et urbanisme  
11 rue François Chénieux, CS 83112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1

Date de fin du dispositif : 31 décembre 2026

## Contact

☎ 05 44 00 16 58

✉ [habitat-energie@haute-vienne.fr](mailto:habitat-energie@haute-vienne.fr)



**+ D'INFOS**  
**haute-vienne.fr**

rubrique Nos actions « logement »